

Le Comité des Fêtes



Page Facebook :
Comité des fêtes de Notre Dame de L'Osier

Le 1^{er} mai approche

N'oubliez pas l'Omelette traditionnelle

Lundi soir 30 avril

Dépôt de vos œufs, saucissons, gâteaux, etc... dès 19H30 sur la place devant Bon Rencontre vers le four communal, où vous pourrez boire et chanter avec Antonin, Claire et toute l'équipe

et

Sur vos boîtes aux lettres ou à proximité pour la collecte entre 20H00 et 22H30 dans les lieux éloignés.

Si vous préférez, il vous sera toujours possible de les apporter le 1^{er} mai.

Mardi 1^{er} mai

Rendez-vous à Bon rencontre à partir de 19H00 pour la dégustation des omelettes.

Nous vous attendons nombreux

Commémoration du 8 mai

Comme chaque année, l'ensemble de la population est invité à participer à la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945. Au programme :

- ✓ Rassemblement à 11 heures devant la mairie
- ✓ Discours, dépôt de gerbe
- ✓ Minute de silence

A l'issue de la cérémonie, un apéritif sera servi à la mairie à l'ensemble des participants.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Au conseil municipal du 4 avril 2018

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion commune et lotissement.

Le compte administratif 2017 de la commune s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	309 537,42 €
Recettes	427 762,70 €
Résultat de l'exercice	118 225,28 €
Résultat antérieur reporté	147 984,25 €
Résultat de clôture	266 209,53 €

Section d'investissement

Dépenses	317 542,53 €
Recettes	522 375,56 €
Résultat de l'exercice	204 833,03€
Résultat antérieur reporté	- 73 045,69 €
Résultat de clôture	131 787,34 €

Résultat global : 397 996,87 €

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à 118 225,28 €. Cette somme englobe le produit de la vente du dernier lot du lotissement communal d'un montant de 55 000 €.

Sans l'apport de la vente de ce lot, le résultat de l'exercice en fonctionnement s'élèverait à 63 225,28 €.

Hors de la présence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du budget de la commune.

En présence du maire, le conseil examine le compte de gestion 2017 de la commune établi par la trésorerie de Vinay. Après avoir constaté que les écritures du compte administratif 2017 et celles du compte de gestion sont identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 dressé par le trésorier de Vinay.

Le maire rappelle ensuite qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de 266 209,53 € de la section de fonctionnement. Il propose d'affecter 241 000 € à la section d'investissement et de conserver 25 209,53 € en fonctionnement sur le budget 2018.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter 241 000 € de l'excédent de fonctionnement de 266 209,53 € à la section d'investissement et de conserver 25 209,53 € en fonctionnement.

Le compte administratif 2017 du budget annexe « lotissement communal » s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	55 000,00 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice	- 55 000,00 €
Résultat antérieur reporté	78 529,21 €
Résultat de clôture	23 529,21 €

Section d'investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat antérieur reporté	- 17 889,95 €
Résultat de clôture	- 17 889,95 €

Résultat global 5 639,26 €

Hors de la présence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du budget annexe « lotissement communal ».

En présence du maire, le conseil examine le compte de gestion 2017 du budget annexe « lotissement communal » établi par la trésorerie de Vinay. Après avoir constaté que les écritures du compte administratif 2017 et celles du compte de gestion sont identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe « lotissement communal » dressé par le trésorier de Vinay.

2) Vote des taux d'imposition

Le maire rappelle qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2018 les taux des différentes taxes (habitation – foncière sur le bâti – foncière sur le non bâti). En 2017 une augmentation de 2 % avait été appliquée et les taux s'établissaient ainsi :

- taxe d'habitation	12,33 %
- taxe foncière sur le bâti	18,39 %
- taxe foncière sur le non bâti	53,65 %

Le maire propose de ne pas augmenter les impôts et de maintenir pour l'année 2018 les taux d'imposition appliqués en 2017.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

3) Vote du budget de la commune

- **Budget primitif 2018**

Section de fonctionnement

Dépenses et Recettes de 597 549 €

Les postes de dépenses s'établissent ainsi :

- charges à caractère général : 91 969 €
- charges de personnel : 113 280 €
- frais divers de gestion : 103 000 €
- intérêts de la dette : 28 300 €
- virement à l'investissement : 241 000 €
- dépenses imprévues : 20 000 €

Les principales recettes :

- dotations Etat et Conseil Général : 183 000 €
- impôts : 123 500 €
- excédent 2017 : 266 209 €
- revenus des locations : 15 000 €

Section d'investissement

Dépenses et Recettes de 954 482 €

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- les travaux d'aménagement de la Promenade de la Chapelle : 522 578 €
- les travaux de réfection de voies communales : 150 000 €
- l'acquisition de maison et terrains Magguili sur Hautes Mouilles : 150 000 €
- le remboursement du capital : 36 100 €
- mission architecte pour restauration de la basilique : 15 500 €
- les travaux de façade mairie : 23 862 €
- le reste à financer pour l'élaboration du PLU : 22 000 €
- achat désherbeur thermique et broyeur : 8 000 €
- fin acquisition du tracteur sur 3 ans : 5 000 €

Les principales recettes :

- subventions du Département et de la Région : 414 395 € dont 359 200 € pour l'aménagement de la Promenade de la Chapelle.
- virement de la section de fonctionnement : 241 000 €
- le résultat de clôture de la section investissement : 131 787 €
- remboursement du fonds de compensation de la TVA pour les travaux effectués en 2016 : 15 800 €
- emprunt court terme pour acquisition propriété Magguili : 150 000 €

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune.

4) Demande de subvention au Département pour travaux de voirie

Le maire fait part au conseil que des travaux sont à envisager sur plusieurs voies communales (chemin du Coin, des Amandes, du Bois de Brosssat et route de Bergerandière dans sa partie haute). Pour l'ensemble des travaux un premier devis a été réalisé par l'entreprise Routière Chambard d'un montant de 124 342,50 € HT.

Dans le cadre du Contrat Territorial Sud Grésivaudan du Département, la commune peut bénéficier d'une subvention de 40 % sur un montant de travaux plafonné à 100 000 € HT.

Le conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du Département pour ces travaux de voirie.

5) Questions diverses

- **Achat d'un désherbeur thermique**

Acceptation du devis des Etablissements Bouyouud d'un montant de 2 628 € TTC pour l'achat d'un désherbeur thermique. Le maire précise que cette acquisition sera partagée avec la commune de Chantesse.

- **Devis rénovation de façades**

Acceptation du devis de l'entreprise ERDIC d'un montant de 4 329 € HT pour la rénovation des façades côté route des constructions implantées entre le nouveau mur de la Promenade de la Chapelle et le bâtiment de Bon Rencontre.

Petit rappel utile au bien vivre ensemble

La période estivale s'installant, nous avons tous envie de profiter des jardins et autres extérieurs. En même temps c'est aussi le moment de bricoler dehors, de tondre la pelouse, etc... Voici un extrait de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997 rappelant qu'il est important de respecter quelques règles afin que l'été se passe au mieux.

- Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,**
- **les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**

- Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.
- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Concernant la divagation des animaux et les déjections des animaux domestiques :

Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal domestique ne souille pas la voie et les espaces publics, y compris les espaces verts, par ses déjections. **L'espace vert à la disposition de tous, à proximité de l'école, n'est pas un lieu d'aisance pour les chiens du village.**

Le propriétaire ou son gardien doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince, ...) pour ramasser les déjections de son animal domestique.

Les utilisateurs de l'Espace Bon Rencontre constatent et déplorent les déjections de chats sous le hangar et dans le jardin fraîchement ensemencé.

Nous rappelons en outre qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens. Le maître est tenu pour responsable du comportement de son animal, si ce dernier présente un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Planning du Relais Assistants Maternels

 Planning du Relais Assistants Maternels A Petits Pas Avril à juillet 2018 04.76.38.94.74					
Vacances scolaires du 15 avril au 1er mai					
Avril					
Lundi 23	Mardi 24	Mercredi 25	Jeudi 26	Vendredi 27	
	Lecture en Fête à St Quentin (médiathèque)		L'Albenc : Eveil Musical 9h30 et 10h15	Vinay : Eveil Musical 9h30 et 10h15	
Mai					
Lundi 30 avril	Mardi 1er Féié	Mercredi 2	Jeu 3 L'Albenc : Eveil Musical 9h30 et 10h15 Lecture en Fête à Poliénas	Vend 4 Vinay : Eveil Musical 9h30 et 10h15	
Lundi 7	Mardi 8 Féié	Mercredi 9	Jeu 10 Féié	Vend 11	
Lundi 14 Varacieux	Mardi 15 Jardinage avec le Foyer Logement (Vinay 1 et 2) à partir de 9h30	Mercredi 16	Jeu 17 Poliénas : Eveil Musical 9h30 et 10h15 Vinay 2 : "cinéjardin" avec le multi-accueil	Vend 18 Morette	
Lundi 21 Féié	Mardi 22	Mercredi 23	Jeu 24 Poliénas : Eveil Musical 9h30 et 10h15 L'Albenc	Vend 25 Lecture en Fête à la bibliothèque de Chasselay St Quentin	
Lundi 28 Varacieux	Mardi 29 Vinay 1	Mercredi 30	Jeu 31 Poliénas : Eveil Musical 9h30 et 10h15 Vinay : Lecture en fête à la bibliothèque - 9h15 ou 10h15	Vend 1 juin Morette	
Juin					
Lundi 4	Mardi 5	Mercredi 6	Jeu 7 Poliénas : Eveil Musical 9h30 et 10h15 L'Albenc	Vend 8 St Quentin	Dimanche 10 juin Fête du Jeu Note Dame de L'Ozier 10h-18h
Lundi 11 Varacieux	Mardi 12 Vinay 1	Mercredi 13	Jeu 14 Poliénas : Eveil Musical 9h30 et 10h15 Vinay 2	Vend 15 Morette	
Lundi 18	Mardi 19 " Faites de la musique" au parc de Joud à St Marcellin	Mercredi 20	Jeu 21	Vend 22 St Quentin	
Lundi 25 Varacieux	Mardi 26 Vinay 1	Mercredi 27	Jeu 28 L'Albenc	Vend 29 Morette	
Juillet					
Lundi 2	Mardi 3	Mercredi 4	Jeu 5 Matinée commune SMVIC autour de la noix et Pique Nique au Grand Séchoir à Vinay	Vend 6	
Lundi 9	Mardi 10	Mercredi 11	Jeu 12	Vend 13	
Vacances scolaire du 7 juillet au 3 septembre			Temps collectifs en commun avec l'accueil de Loisirs		

 Planning du Relais Assistantes Maternelles RAM A petits Pas 2018 04.76.38.94.74 ramapetitspas@smvic.fr	
Les temps collectifs ont lieu de 9h30 à 11h30 dans les lieux suivants :	
L'Albenc	MJC
Saint-Quentin	Sous la salle des fêtes (salle 2, tout au fond du couloir)
Varacieux	Mairie
Poliénas	Foyer (derrière l'école)
Morette	Mairie
Vinay	RAM : Espace Enfance Jeunesse. Salle Montessori (Niveau -1)

**"Habiter mieux - Agilité" une nouvelle aide financière
pour favoriser des travaux de rénovation énergétique pour les ménages modestes**

Dotée de nouveaux objectifs à partir de 2018, l'Anah étoffe son programme « Habiter mieux » avec une seconde aide « propriétaire occupant ».

Des travaux simples avec un accompagnement « facultatif ».

Pour répondre aux besoins qu'elle a identifiés urgents ou effectués par étape par des ménages à petit budget l'Anah élargit son programme « habiter mieux » avec une seconde aide financière proposée aux propriétaires occupants modestes.

Cette offre leur permet de bénéficier d'une aide pouvant aller de 7000 à 10 000 €, avec la possibilité d'être accompagné ou non par un opérateur-conseil. Le propriétaire porte son choix sur l'un des 3 travaux identifiés comme les plus efficaces en matière de rénovation énergétique : - le changement d'une chaudière ou du mode de chauffage/ - l'isolation de combles aménagés ou aménageables/ - ou l'isolation des murs.

Une seule obligation : ces travaux doivent être réalisés par une entreprise Reconnue Garant de l'Environnement (RGE)

TRAVAUX URGENTS DE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE?

Retrouvez le confort avec agilité !

« Habiter Mieux agilité », c'est une nouvelle aide financière pour faire l'un de ces trois types de travaux au choix : un changement de chaudière ou de mode de chauffage ; l'isolation des murs extérieurs et/ou intérieurs ; ou l'isolation des combles aménagés ou aménageables.

Les travaux doivent être faits obligatoirement par une entreprise ou un artisan RGE (reconnu garant de l'environnement). L'aide « Habiter Mieux agilité » est de 10 000 euros maximum.*

* l'aide « Habiter Mieux agilité » est réservée aux propriétaires occupants sous conditions de ressources.

ddt-slc-lpa@isere.gouv.fr 04.56.59.45.00

Direction Départementale des Territoires de l'Isère
Agence départementale de l'ANAH
17 bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 GRENOBLE CEDEX 09
Tel : 04.56.59.45.00

Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

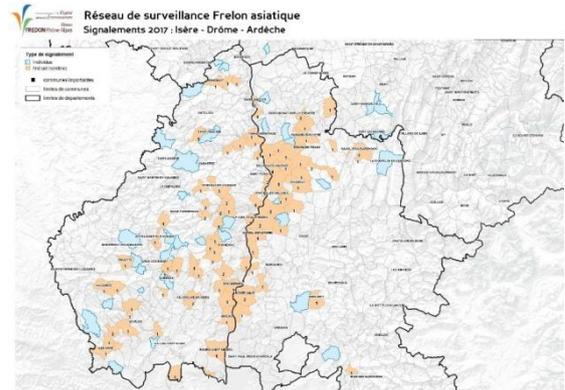
Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 38 : 09 74 50 85 85 / info@gds38.asso.fr

FREDON 38 : 04 74 86 40 68 / catherine.prave@fredon38.fr

Sur l'ensemble de la région, le nombre de nids observés en 2017 est de 414 (contre 319 en 2016). Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été moins favorables au prédateur que celles des 2 années précédentes (voir Carte 1) :



Carte 1 : Signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de l'Ardèche, la Drôme et l'Isère

Dr Prémila CONSTANTIN
Section apicole GDS Rhône-Alpes

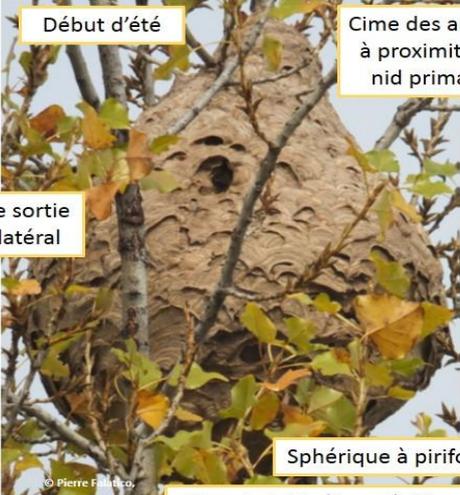
¹ Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

² Arrêté du 26 décembre 2012

³ FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

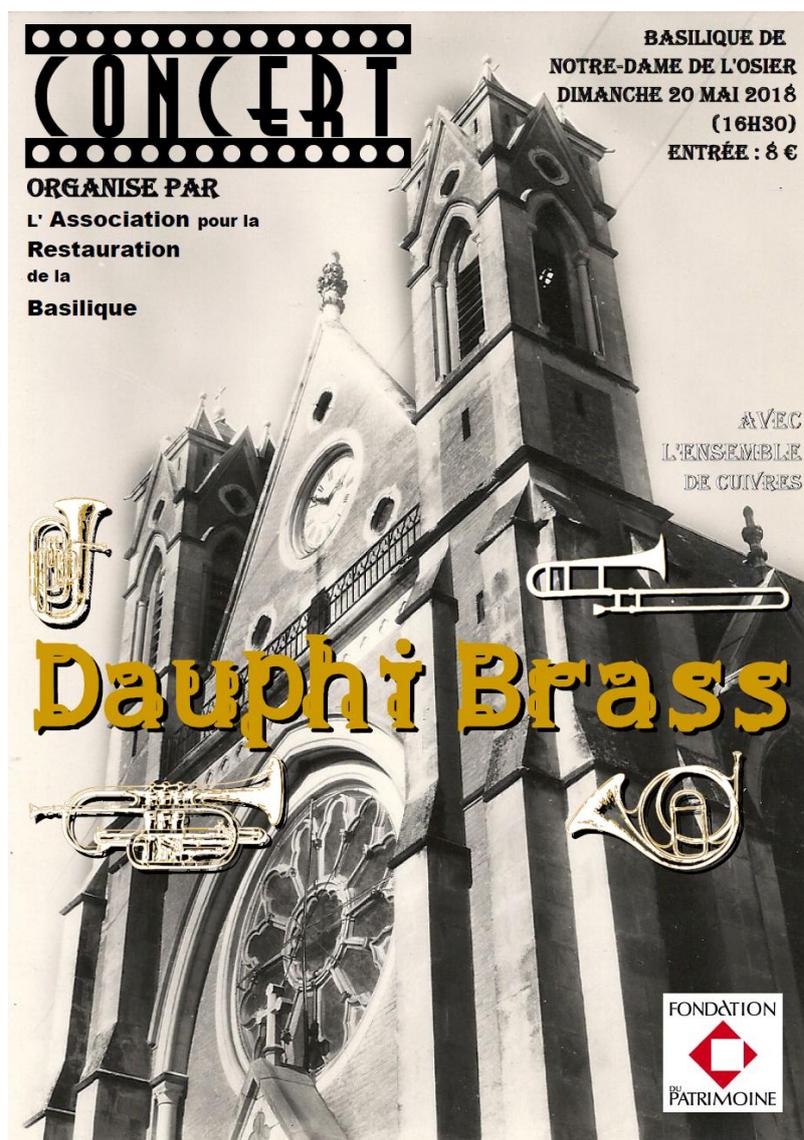
⁴ FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

Pour plus d'informations sur le frelon asiatique, des documents sont disponibles en mairie.

NID PRIMAIRE	NID SECONDAIRE
<p>Endroit abrité (ruche vide, trou de mur, bord de toit...)</p>	<p>Début d'été</p>
<p>Début printemps</p>	<p>Cime des arbres, à proximité du nid primaire</p>
	
<p>Orifice basal</p>	<p>Orifice de sortie petit et latéral</p>
<p>Petite taille (taille d'un melon au maximum)</p>	<p>Sphérique à piriforme</p>
<p><i>Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe</i></p>	<p>Grande taille (jusqu'à 80cm de diamètre et 1m de haut)</p>

2017 : progression modérée du nombre de nids découverts

**Concert organisé par l'Association pour la Restauration de la Basilique avec
l'ensemble de cuivres Dauphi Brass**



Le coin des annonces : Offre d'emploi

Un poste **d'agent administratif polyvalent** est à pourvoir pour la commune de Chantesse à partir de juillet 2018 pour 15 à 20 h/semaine

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à déposer en mairie de Chantesse ou sur l'adresse courriel de la commune : mairie.chantesse@wanadoo.fr

Descriptif du poste : assurer toutes les tâches demandées à un secrétaire de mairie.
Profil de poste, missions et activités du poste : disponibles en mairie

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 24 mai 2018** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

ANIMATIONS DU 1^{ER} MAI AU 31 MAI 2018

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 01 Mai** **Traditionnelle omelette du 1^{er} mai** organisée par le Comité des fêtes de Notre Dame de l'Osier. Voir détails en page 1
- 04 Mai** **Rencontre du club de l'amitié** de Notre Dame de l'Osier à 14h à l'Espace Bon Rencontre : après-midi jeux
- 05 et 06 Mai** **Prenez la clef des champs** 114 exploitations iséroises, savoyardes et haut-savoyardes vous invitent à venir découvrir une agriculture de qualité, pleine de saveurs et qui fait l'identité de nos territoires et de nos paysages.
- Visites d'exploitations, rencontres et échanges, activités ludiques, dégustations de produits fermiers vous sont proposés gratuitement au cours de ces deux journées.
- De circuit en circuit, allez à la rencontre de producteurs passionnés par leur métier. Ils vous expliquent leurs productions et leur travail de transformation. Ils vous proposent une variété de produits fermiers dans un objectif permanent de qualité et d'authenticité.
- Les agriculteurs vous font partager leurs passions et leurs recettes. Venez à leur rencontre et profitez pleinement de la richesse de nos terroirs !
- Pour plus d'informations et connaître les fermes qui participent à l'opération : www.prenezlacleeschamps.com
- 06 Mai** **Vide grenier** à l'Albenc organisé par le Sou des écoles, de 8h à 17h. L'équipe de bénévoles vous proposera une buvette et snack toute la journée. Pour les exposants : 3€ le ml (extérieur) et 4€ le ml (intérieur). L'installation se fera à partir de 7h. L'ouverture des portes pour les visiteurs aura lieu à partir de 8h (jusqu'à 17h)
- 08 Mai** **Commémoration du 8 mai 1945** à Notre Dame de l'Osier. Voir détails en page 1
- 12 Mai** **Atelier d'Annie** à partir de 14h30 à la mairie de Notre Dame de l'Osier
- 18 Mai** **Rencontre du club de l'amitié** de Notre Dame de l'Osier à 14h à l'Espace Bon Rencontre : après-midi jeux
- 19 Mai** **Musée en fête : spectacle de contes pour enfants** au Grand Séchoir à Vinay. Spectacle de Virginie Komaniecki, proposé dans le cadre du Festival Les Arts du Récit. Tout public à partir de 4 ans. Gratuit. à 15h. Durée 1h. Réservation indispensable 04.76.36.36.10
- 20 Mai** **Concert de l'ensemble de cuivres Dauphi Brass** à la basilique de Notre Dame de l'Osier
Voir affiche en page 10
- 26 Mai** **Atelier d'Annie** à partir de 14h30 à la mairie de Notre Dame de l'Osier
- 27 Mai** **Randonnée pédestre et VTT** à l'Albenc, organisée par le Sou des écoles. Tarif : 5 euros et 7 euros, formule pique-nique à 3 euros. Départs à partir de 7h30. Ravitaillements, buvette.
Tel : 06.66.32.03.57